



# MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 mai 2026

2026-05-01

L'an deux mille vingt-six et le mardi douze mai à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

<b>Présidence :</b>	<b>Cédric Milani, Maire</b>
<b>Présents :</b>	Gilbert Longo, Evelyne Roux, Fabien Gallice, Estelle Milani, Christian Girard-Cusin, Eveline Simondi, Matthias Pellissier, Christine Goichot, Noemie De Macedo, Yann Peschot
<b>Absent excusé et représenté :</b>	
<b>Absents non excusés et non représentés :</b>	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Evelyne ROUX

Date de la convocation : 05/05/2026  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 11

Délibération rendue exécutoire  
après publication le :  
et dépôt en préfecture le :

### Objet : Délibération Avenant à la convention avec le Comité d'Animation de Saint Albin de Vaulserre

Afin de permettre la mise à disposition d'un espace de stockage au profit du Comité d'Animation de Saint-Albin-de-Vaulserre, il est proposé de réaliser un avenant à la convention existante.

Cet avenant a pour objet de mettre à disposition le compartiment n°3 de la grange de la cure, située côté mairie.

La grange de la cure est composée de trois compartiments : le premier côté cure (n°1), le compartiment central (n°2) et le dernier côté mairie (n°3).

Cet espace serait mis à disposition du Comité d'Animation afin de permettre le stockage de matériel (notamment plancha, etc.), dans le but de favoriser son autonomie et de faciliter l'accès et la sortie du matériel.

La commune assurera la mise en place de la fermeture de la porte.

Deux clés seront remises au Comité d'Animation.

Mme Roux Evelyne et Mme Simondi Evelyne, ne prennent pas part à la délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**DÉCIDE à l'unanimité des votants**

De valider l'avenant à la convention tel que présenté ce jour

**CHARGE**

- Mettre en œuvre la présente décision
- Signer tout document afférent à cette délibération

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,  
Le 13 mai 2026.